

## **Déchèterie d'Alby-sur-Chéran : depuis janvier 2018, les conditions d'accès ont changé.**

Le Grand Annecy compte un réseau de 9 déchèteries et une plateforme réservée aux végétaux à Villaz. Les déchèteries publiques sont des installations classées. Elles ne peuvent accepter que les déchets ménagers et assimilés. Leur accès est sectorisé pour en garantir le bon fonctionnement. Le règlement des déchèteries a été modifié début 2018 afin d'harmoniser les conditions d'accès. Suite à une recrudescence des incivilités, quelques rappels sur les conditions d'accès à la déchèterie s'avèrent aujourd'hui nécessaires.

Les habitants du Pays d'Alby ont accès à la déchèterie d'Alby-sur-Chéran, mais aussi exceptionnellement à celle de Chavanod, en cas de débordement des bennes à Alby-sur-Chéran. Un contrôle d'accès pouvant être opéré par le gardien à l'entrée du site, il est recommandé de se munir de sa carte grise ou de tout autre justificatif de domicile lors de sa visite. Les déchets doivent être triés et déposés dans des bennes spécifiques correspondant à une filière de traitement pour en garantir leur valorisation. N'hésitez pas à demander conseil auprès de l'agent présent sur le site. Son rôle est de vous guider lors de votre dépôt en déchèterie, mais aussi de contrôler la provenance et le volume des déchets déposés.

Pour le bon fonctionnement des déchèteries, le dépôt de déchets courants (végétaux, bois, cartons, métaux, mobilier, encombrants) est limité à 3m<sup>3</sup> par jour. Pour un volume de déchets plus important à évacuer, une dérogation peut être accordée **exceptionnellement, sous conditions, aux particuliers**. Il suffit d'en faire la demande auprès de la Direction de la Valorisation des déchets du Grand Annecy.

**Les déchets de démolition, de rénovation ou de construction ne sont pas acceptés dans les déchèteries du Grand Annecy.** Ces équipements publics ont pour vocation à recevoir les déchets courants des ménages. Les déchets tels que les plaques de plâtre, sanitaires, charpente, amiante, etc, doivent être déposés dans une déchèterie privée du bassin annécien qui dispose de filières de traitement adaptées. **Seuls les déchets de bricolage sont acceptés en petites quantités** : 3 à 5 seaux de gravats manipulables à la main peuvent être déposés en déchèterie, à condition qu'ils soient préalablement triés.

**Les professionnels doivent se renseigner auprès de l'agent de déchèterie des conditions d'accès avant tout dépôt.**

**Rappel : Toute récupération est strictement interdite sur les sites du Grand Annecy.**